

EXTRAITS DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE DU COLLEGE

ANNEE SCOLAIRE

2025 - 2026



DIRECTION - DOYEN·NE·S - SECRETARIAT

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY
Chemin du Fau-blanc 15
Case postale 127
1009 Pully

Tél. : 021 - 557 97 97

em@il : es.pully@vd.ch

www.espully.ch

SECRETARIAT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Réception

07h30 - 12h15
13h15 - 16h30

Téléphone

07h30 - 11h30
13h30 - 16h30

Mercredi :

07h30 - 12h15

07h30 - 11h30

ECONOMAT

Jeudi :

Horaire d'ouverture

09h0 – 14h00

Paiement cash uniquement

(petites coupures)

COMMUNICATION ECOLE-PARENTS

Pour tout problème d'ordre pédagogique ou organisationnel qui pourrait survenir en cours d'année, les parents **prennent contact prioritairement avec les maître·sse·s concerné·e·s** ou subsidiairement avec le/la maître·sse de classe.

AGENDA

Les parents attestent, par leur signature, qu'ils ont pris connaissance des informations imprimées au début de l'agenda (extrait du règlement cantonal). Il s'agit d'un document officiel, la **responsabilité leur incombe de le signer** à la fin de chaque semaine après avoir pris connaissance des communications adressées par les maître·sse·s.

ACCES AUX BATIMENTS

Les parents n'accèdent pas aux étages ni aux salles spéciales durant le temps scolaire. Ils s'adressent à la réception pour les rendez-vous.

CHANGEMENT D'ADRESSE – DEPART ET DONNEES PERSONNELLES

Les parents sont tenus de signaler rapidement au secrétariat tout changement d'adresse. En cas de départ d'un·e élève, ils voudront bien en **aviser par écrit le directeur**.

ABSENCE EN CAS DE MALADIE

Les parents annoncent l'absence, avec motif, **au/à la maître·sse de classe** par courriel à prenom.nom@edu-vd.ch (**avant le début des cours**).

L'absence de l'enfant doit être signalée **chaque jour**, sauf si la durée de l'absence est clairement annoncée dès le début de celle-ci par un certificat médical ou une annonce de stage.

Si l'absence se prolonge au-delà de cinq jours, un certificat médical devra être remis au/à la maître·se de classe.

En cas **d'absences répétées**, un certificat médical est exigé.

Les absences injustifiées répétées peuvent faire l'objet d'une **dénonciation au préfet**.

DEMANDES DE CONGE

Les demandes de congé dûment motivées seront, sauf cas exceptionnels, **adressées par courrier, par courriel (es.pully@vd.ch) ou au moyen du formulaire qui se trouve dans l'agenda ou sur notre site internet www.espully.ch (vie scolaire/formulaires/absence) au moins deux semaines à l'avance au directeur** qui en appréciera le motif. En principe, il **n'est pas accordé** de congé juste avant ou juste après des **périodes de vacances scolaires ou jours fériés**.

Pour les **parents séparés/divorcés qui ont l'autorité parentale conjointe**, les demandes devront être signées par les deux parents. **Sans l'accord préalable des deux responsables légaux**, il ne peut y avoir d'entrée en matière et ces demandes ne pourront aboutir à une décision formelle de l'autorité compétente.

CONGE JOKER

Il est possible d'annoncer jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire une absence sans motivation particulière. Ceci doit être fait au plus tard 2 jours (48 heures) à l'avance et il est interdit de cumuler plus de 2 demi-journées d'affilée.

Les vacances ne comptent pas comme interruption, il n'est donc pas possible de cumuler un jour avant et un jour après les vacances. Pour plus de précisions, voir [Agenda-fiche Congé joker](#)

RENDEZ-VOUS MEDICAL

Les parents annoncent le plus rapidement possible l'absence, avec motif, **au/à la titulaire de la maîtrise de classe**. Cette annonce peut se faire par courriel à prenom.nom@edu-vd.ch ou par écrit au moyen du formulaire disponible à la fin de l'agenda. Ce formulaire est également disponible sur le site de l'école www.espully.ch (*vie scolaire / formulaires / absences*).

L'élève est placé sous la responsabilité de ses parents pour la durée de l'absence.

DISPENSES EN EDUCATION PHYSIQUE (ou autre cours)

Dispense de longue durée (plus d'une semaine)

L'élève transmet un **certificat médical** par écrit ou par courriel **au/à la maître·sse de classe** (prenom.nom@edu-vd.ch).

Une demande de congé pour les **périodes concernées** situées en début ou fin de demi-journée peut être faite par les parents qui doivent alors accompagner le certificat médical du **formulaire de demande de dispense** disponible sur le site de l'école www.espully.ch (*vie scolaire / formulaires / absences*). La responsabilité de l'élève sera transférée aux parents durant cette période.

Sans demande formelle, l'élève restera avec sa classe.

Dispense de courte durée (1 à 3 leçons)

L'élève **assiste** à la leçon et est **présent** avec ses camarades dans la salle de gymnastique. Il n'est ni aux vestiaires ni dans les locaux de matériel.

Il est porteur dans ce cas d'une excuse **écrite et motivée**, signée de ses parents. L'excuse sera apportée par **l'élève lui-même** au début de la leçon au/à la maître·sse d'éducation physique.

Si l'élève n'a pas d'excuse écrite et que le/la maître·sse juge que ce document est nécessaire, celle-ci devra être présentée le jour suivant.

QUESTIONNAIRE Joutes et concours (athlétisme, tournoi de jeux, etc.)

L'élève dispensé des leçons d'éducation physique ordinaires **est tenu d'être présent** à toutes les manifestations sportives organisées par l'établissement. Il est à disposition des maître·sse·s d'éducation physique et participe à l'encadrement et aux mesures de performances des joutes et concours. **Une absence injustifiée sera sanctionnée d'heures d'arrêt au collège.**

SANTE

Dès le début de l'année scolaire, les parents voudront bien signaler à l'infirmière scolaire, par courrier, courriel ou téléphone tout problème de santé de leur enfant, en particulier **tout problème nécessitant une prise en charge rapide et vitale ou nécessitant une prise en charge particulière.**

L'infirmière scolaire traitera ces informations en collaboration avec les médecins scolaires, sous le sceau de la confidentialité lié au corps médical et, en accord avec les parents, communiquera aux enseignant·e·s les informations leur permettant de prendre en charge l'enfant.

Les accidents et les maladies survenant dans le cadre scolaire sont pris en charge par les enseignant·e·s en collaboration avec l'infirmière, dans le cadre de ses présences, et dans la limite de leurs responsabilités, selon le protocole d'urgence ad hoc. **En cas d'appel, les parents sont tenus de venir chercher leur enfant à la réception de l'école ou à la salle de gymnastique** (retour au domicile, conduite dans un centre d'urgence ou chez le médecin). **En cas de nécessité, il est fait recours au 144.** Lorsqu'un élève quitte l'école durant les heures de cours, **sa responsabilité est transférée aux parents.**

Les élèves ne vont pas de leur propre chef à l'infirmerie et ne se présentent pas au secrétariat pour appeler leurs parents, ils s'adressent à leurs enseignants.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ALLEGEMENT D'HORAIRE pour sportif·ve·s et artistes de haut niveau

Des allègements d'horaire peuvent être accordés à des élèves se soumettant à des exigences de très haut niveau dans les domaines du sport, de la musique et de la danse. Le département en fixe les conditions d'admission.

La séance d'informations obligatoire se tiendra le jeudi 21 août à 12h10 à la salle de projection du collège Arnold Reymond.

EFFETS PERSONNELS ET OBJETS DE VALEUR

Une armoire-vestiaire est attribuée à chaque élève. L'élève apporte son propre cadenas, en prend soin et respecte ceux des autres. Les effets personnels (vestes/manteaux, trottinettes, etc.) resteront à l'extérieur de la classe, dans l'armoire. **Les élèves n'apportent pas à l'école des sommes d'argent importantes ni des objets de valeur.** Ils ne laissent pas sur leur pupitre ou **dans les vestiaires et les locaux de sport** leur téléphone, porte-monnaie, appareils électroniques, bijoux ou autre objet de valeur.

Ces objets peuvent être déposés dans les armoires personnelles cadenassées. **Nous recommandons un cadenas à clé.** En particulier, pendant les leçons d'éducation physique, montres et bijoux sont interdits pour des raisons de sécurité; **les vestiaires ne pouvant être fermés à clés, le/la maître·sse n'assure pas la surveillance des objets déposés.**

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

FOURNITURES SCOLAIRES

Le matériel scolaire est pris en charge par l'institution.

Les manuels et cahiers remis aux élèves doivent être soignés. Il n'est plus obligatoire de les protéger par une couverture résistante mais cela reste préférable car **tout manuel égaré ou rendu en mauvais état sera remplacé aux frais de l'élève.**

Si un livre distribué est jugé trop usagé, il peut être échangé contre un autre en accord avec l'économie dans la semaine qui suit la rentrée scolaire.

HORAIRE QUOTIDIEN

M A T I N	07h35	A P R E S - M I D I	12h55
1 ^{ère} période	07h40 - 08h25	Cours supplémentaires	12h10 - 12h55
2 ^e période	08h30 - 09h15	6 ^e période	13h00 - 13h45
3 ^e période	09h20 - 10h05	7 ^e période	13h50 - 14h35
RÉCRÉATION	10h05 - 10h25	RÉCRÉATION	14h35 - 14h45
4 ^e période	10h25 - 11h10	8 ^e période	14h45 - 15h30
5 ^e période	11h15 - 12h00	9 ^e période	15h35 - 16h20

LIEUX D'ACCUEIL

Les élèves qui se trouvent occasionnellement libres peuvent être accueillis :

- ☒ **au réfectoire** du lundi au vendredi de 08h00 à 16h30 sauf le mercredi de 08h00 à 12h00
- ☒ **à la bibliothèque secondaire** selon l'horaire en vigueur.
- ☒ **l'Espace jeunes** accueille les jeunes de 12 à 18 ans dans ses locaux à l'avenue du Prieuré 4. Les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi & vendredi : 12h à 14h & 15h30 à 18h30

Mercredi : 12h-18h

Plus d'informations sur : <https://www.pully.ch/fr/vivre-a-pully/animations-et-jeunesse/espace-jeunes/presentation-et-horaires/>

Trottinettes - vélos - velomoteurs - scooters

Ils doivent être cadenassés à l'espace qui leur est réservé, à savoir au niveau intermédiaire du parking.
Le parc à vélo à côté de l'entrée principale est à l'usage exclusif des enseignant·e·s.

De plus, des parcs supplémentaires sont mis à la disposition des utilisateurs de trottinettes sous la passerelle menant au parking (*passage entre la bibliothèque communale et la salle de sports*) et devant la salle des travaux manuels.

Nous ne pouvons assurer une surveillance permanente du parking et **nous ne prenons aucune responsabilité en cas de vol ou déprédatation.**

Les vélos et trottinettes doivent être cadenassés à l'espace qui leur est réservé. Dès lors, rien ne doit être cadenassé aux barrières ni aux candélabres.

INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Des règles essentielles doivent être respectées :

- pas de **photos** ou de **vidéos** de personnes reconnaissables sans leur accord (droit à l'image).
- pas de propos injurieux ou déplacés (diffamation).
- respect de l'âge légal (WhatsApp 16 ans minimum, etc...).

Toute atteinte envers les enseignant·e·s est sanctionnée par l'école et peut déboucher sur une plainte pénale. **La responsabilité des parents est alors engagée.**

DROIT A L'IMAGE

Des images de vos enfants pourront être prises par les enseignant·e·s lors de diverses activités scolaires (photos de classe, camps, activités sportives ou culturelles, etc.). Celles-ci resteront uniquement à usage scolaire. **Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y apparaisse, vous voudrez bien en informer la Direction par écrit.**

SANTE ET PREVENTION

En cas de difficulté rencontrée spécifiquement par un élève ou un groupe d'élèves, diverses personnes peuvent être consultées:

- | | |
|--|---|
| - le/la maître·sse de classe de l'enfant | - le directeur de l'Etablissement |
| - d'autres enseignant·e·s de la classe | - les psychologues scolaires |
| - les médiateurs·trices | - les conseillers en orientation |
| - les infirmières scolaires | - le/la doyen·ne responsable de la classe |

Le site de l'école (www.espuddy.ch) fournit une liste des ressources internes et externes à l'établissement.

ACTIVITES EN LIEN AVEC LA VIE DE L'ECOLE

Les dates des séances d'informations-inscriptions dans leur entier seront affichées sur le panneau d'affichage de l'atrium.



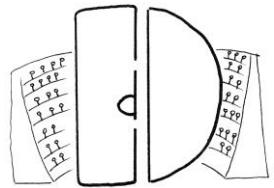
CONSEIL DES DELEGUE·E·S

Messieurs Ludovic Gullo et Julien Herdé

mardi de 12h10 à 12h50

Chaque classe désigne un.e délégué.e et un.e suppléant.e.

Horloge, tables de ping-pong, fontaine à eau, ce qui peut apporter du mieux-vivre à l'école est l'affaire des délégués



Première réunion : **mardi 26 août** à la salle de projection

« GREEN TEAM »

9^e à 11^e VG + VP



La *Green Team*, groupe durabilité du collège Arnold Reymond, s'est constituée afin d'organiser des actions dans le cadre de l'établissement en lien avec des thématiques de développement durable.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, ce groupe est constitué d'adultes (enseignant·e·s et autres professionnel·le·s de l'école) et d'élèves motivé·e·s par cet enjeu majeur.

Informations sur le tableau d'affichage dédié dans l'atrium.

COURS FACULTATIFS

L'établissement secondaire de Pully offre aux élèves la possibilité de suivre un cours facultatif.

ACTIVITES CREATRICES SUR TEXTILES

9^e à 11^e – le mercredi de 12h15 à 13h30

Madame Danièle Bach Depommier

Créer et confectionner des objets ou des vêtements selon ses goûts et ses envies. Différentes techniques pour personnaliser ces travaux seront proposées : la peinture sur soie ou tissu ; la sérigraphie ; l'utilisation de la broderie, de paillettes, de rubans et même de matériel recyclé ...



Séance d'information le mardi **26 août** de 12h à 12h15 en salle 117

ATELIER CHANSON

9^e à 11^e - le lundi ou le jeudi de 12h10 à 13h40

Messieurs Fabrizio di Donato & Grégoire Natterer

Préparation d'un spectacle des chansons choisies par les participant·e·s.
Ouvert à des instrumentistes et à des chanteurs·euses.

Séances d'information les **25 et 28 août**, à 12h10 à l'auditorium.



ATELIER THEATRE

9^e à 11^e - le mercredi de 12h15 à 13h30

Mesdames Camille Biermann & Sabine Gugler

Ce cours mêlant improvisations théâtrales et théâtre offre la possibilité aux élèves de découvrir la scène comme moyen d'expression artistique.



Chaque année, les comédien·ne·s élaborent une pièce au gré de leurs improvisations autour d'un thème, de personnages ou des questions qui les préoccupent. Ils et elles co-construisent le projet avec les enseignantes. Au mois de mai, la troupe présente le fruit de son travail sur les planches de l'Octogone ou de la Voirie.

Séance d'information le mercredi **27 août** à 12h10 à la salle de projection.

ECHECS

9^e à 11^e - le lundi de 12h05 à 12h55 (sept. à fév.)

Monsieur Sébastien Fague

Découvrir et progresser dans le monde merveilleux du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales n'auront plus de secret pour vous. Parties théoriques et pratiques.

Le cours s'adresse aussi bien aux débutant·e·s qu'aux joueurs·euses occasionnels.



Séances d'information les **25 et 26 août** à 12h10 en salle 008.

JOURNAL 9^e à 11^e – certains lundis de 12h10 à 12h50, environ 12 réunions d'août à mars

Monsieur Bertrand de Rham, bertrand.derham@edu-vd.ch

Tu aimes écrire ?

Le monde du **journalisme** t'intéresse ?

Tu souhaites écrire des articles sur les sujets de ton **choix** ?

Tu souhaites réagir à l'**actualité** ?

Tu souhaites participer à la **vie de l'Arnold** ?

Tu écris des **récits, des poèmes** ?

Tu **dessines**, tu prends des **photos** ?

Tu veux partager tes **idées, tes passions, tes coups de cœur, tes révoltes** ?

Rejoins la rédaction du journal *Noir sur Blanc*, un journal fait par les élèves pour les élèves.

Tu choisiras les thèmes que tu auras envie de traiter et tu les partageras avec le lectorat du journal lors de trois parutions annuelles.

Il est aussi possible de collaborer à un seul numéro durant l'année.

Présentation et inscriptions

Journal : lundi 25 août 12h10-12h50 salle 004 (salle de conférence)



PROGRAMMATION

9^e à 11^e – Infos sur l'horaire suivront

Monsieur Filipe da Silva

Initiation à la programmation – de Scratch au code textuel

La programmation est une compétence précieuse et passionnante, au croisement de la logique, de la créativité et de l'autonomie. Ce cours propose une initiation progressive au monde du code informatique, en commençant par des projets simples sur Scratch – une plateforme ludique basée sur des blocs – avant de s'orienter, pour les plus avancés, vers un langage textuel.



A travers la réalisation de petits jeux, de défis et de projets personnels, tu découvriras la pensée computationnelle : une manière d'organiser tes idées, de structurer une démarche logique, de décomposer un problème et de tester des solutions. Tu développeras des compétences transférables dans de nombreuses disciplines, comme la rigueur, l'esprit critique, l'autonomie, le travail par essais-erreurs ou la persévérance.

Le cours ne nécessite aucune connaissance préalable, il s'adresse à toute personne curieuse de comprendre comment donner des instructions claires à une machine et de créer avec elle.

Séance d'information le jeudi 28 août à 12h10 en salle 010

SPORTS SCOLAIRES FACULTATIFS

Personne de contact : Monsieur Gilles Saudan

Plusieurs sports scolaires facultatifs sont proposés tout au long de l'année aux élèves de la 9^e à la 11^e année.



Les élèves inscrits ont l'obligation de suivre les cours régulièrement et de fournir des excuses en cas d'absence. Le moniteur-trice se réserve le droit de renvoyer un élève qui ne s'intègre pas au groupe.

La liste des sports proposés avec leur contenu, les dates et les horaires sont visibles dès septembre sur le site de l'école www.espully.ch, rubrique "Sports facultatifs".

PRÉSENTATION ET INSCRIPTION AUX COURS FACULTATIFS

Pour s'inscrire, il faut **obligatoirement** participer à la séance d'information, organisée par les enseignant·e·s (même pour ceux qui ont déjà suivi le cours l'année précédente). Les dates des séances sont communiquées à la rentrée et consultables sur le panneau d'affichage de l'atrium.

Celui qui s'inscrit s'engage à suivre le cours régulièrement durant toute l'année.

5. FONTAINES A EAU

Des fontaines à eau sont à disposition des élèves au réfectoire et au rez-de-chaussée du collège. Pour que les élèves puissent se servir, nous leurs demandons de s'équiper d'une gourde. Nous ne fournissons pas de gobelets et il n'est pas autorisé de boire directement au robinet.

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE SECONDAIRE

La bibliothèque scolaire secondaire de Pully met gratuitement à disposition des documents destinés aux élèves et aux enseignants. On y trouve des romans, livres documentaires, bandes dessinées, mangas, DVD (fictions et documentaires) ainsi que des revues. Deux ordinateurs et 12 IPad sont mis à disposition des élèves pour leur travail scolaire.

Notre catalogue en ligne est disponible à l'adresse <http://pully.renouvaud.ch>

L'équipe de la bibliothèque accueille vos enfants selon l'horaire suivant :

Lundi : 8h10-10h et 10h30-16h30
Mardi : 8h10-10h30 et 10h50-16h30
Mercredi : fermé
Jeudi : 8h10-10h et 10h30-16h30
Vendredi : 8h10-10h et 10h30-16h30

Contact : 021 557 97 72 – biblio.espully@edu-vd.ch

Collège Arnold Reymond – Lieux à disposition pendant les récréations

RECREATIONS



En vert : espaces autorisés

En rouge : espaces interdits

Calendrier 2025 - 2026

N°	du - au	
0	11.08 - 15.08	
1	18.08 - 22.08	Lu 18, rentrée 9h-11h, horaire normal l'après-midi; 9ème : semaine spéciale
2	25.08 - 29.08	
3	01.09 - 05.09	
4	08.09 - 12.09	
5	15.09 - 19.09	
6	22.09 - 26.09	Lu 22 Jeûne fédéral; ma 23 soirée parents 9VP+OS; je 25 soirée parents 10VP+VG
7	29.09 - 03.10	Lu 29 soirée parents 9VG; ma soirée parents 11VG
8	06.10 - 10.10	Je 9 FestiSoupe
	13.10 - 17.10	
	20.10 - 24.10	
9	27.10 - 31.10	
10	03.11 - 07.11	
11	10.11 - 14.11	Je 13 JOM (9ème)
12	17.11 - 21.11	Ma 18 - di 23 Salon des métiers
13	24.11 - 28.11	
14	01.12 - 05.12	Je 4 soirée parents 11VP
15	08.12 - 12.12	
16	15.12 - 19.12	Ve 19 après-midi spécial 9è-10è-11è
	22.12 - 26.12	
	29.12 - 02.01	
17	05.01 - 09.01	
18	12.01 - 16.01	
19	19.01 - 23.01	Lu 19 changements cours semestriels 11è; je 22 changement niveaux 11è
20	26.01 - 30.01	Lu 26 changements cours semestriels 9è-10è; je 29 changements niveaux 9è-10è / voie 9è
21	02.02 - 06.02	
22	09.02 - 13.02	
	16.02 - 20.02	
23	23.02 - 27.02	Camps de ski 9VP + stages obligatoires 10VG 1-2-3 + 10VP 1-2-3
24	02.03 - 06.03	Camps de ski 9VG + stages obligatoires 10VG 4-5-6 + 10VP 4-5-6
25	09.03 - 13.03	
26	16.03 - 20.03	
27	23.03 - 27.03	Ve 27 tournoi 9è
28	30.03 - 03.04	Lu 30.03 tournoi 10è; ma 31.03 tournoi 11è; je 2.04 finales; ve 3.04 Vendredi Saint
	06.04 - 10.04	
	13.04 - 17.04	
29	20.04 - 24.04	
30	27.04 - 01.05	
31	04.05 - 08.05	Concerts Atelier Chanson
32	11.05 - 15.05	Je 14 Ascension; me 13 & ve 15 congé
33	18.05 - 22.05	
34	25.05 - 29.05	Lu 25 Pentecôte
35	01.06 - 05.06	Lu 1er début examens de certificat 11è
36	08.06 - 12.06	
37	15.06 - 19.06	Lu 15 fin examens de certificat 11è; joutes je 9è & ve 10 10è; restitution matériel me, je, ve
38	22.06 - 26.06	Semaine spéciale 9è & 10è; je 25 (14h30) & ve 26 (9h30) promotions 11è

Pas de congé joker sur des activités spéciales ou pédagogiques.

Les activités spécifiques à chaque classe ne sont pas mentionnées, veuillez vous renseigner auprès du/de la maître.sse de classe.

REGLEMENT INTERNE DE L'ETABLISSEMENT

Note importante : Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

A. PREAMBULE

Le présent règlement a pour but d'informer les maîtres, les élèves et leurs parents de leurs devoirs et de leurs droits. Il vise à assurer aux acteurs de l'école des conditions de travail favorables tant pour enseigner que pour apprendre. Il vise aussi à établir entre tous les meilleures relations possibles, basées sur une compréhension réciproque ainsi que sur le respect tant des personnes que des locaux et du matériel mis à leur disposition.

Le règlement ci-dessous est conforme à la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) ainsi qu'à son règlement d'application (RLEO).

B. CHAMPS D'APPLICATION

Le périmètre scolaire est défini principalement selon le plan placé en dernière page.

Le présent règlement s'applique dans les limites du périmètre scolaire et durant le temps scolaire, soit de 7h30 à 12h00 et de 12h55 à 16h20 ainsi que lors des activités hors-cadre, tel que défini à l'article 55 RLEO.

C. COMPORTEMENT

1. Comportement en général

Les élèves ont une attitude positive, respectueuse, correcte, polie, ouverte et constructive. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale ou psychologique à caractère raciste, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité de genre, à l'appartenance sociale, religieuse, ethnique ou à tout autre critère.

La pratique de jeux dangereux, le lancer de projectiles, la possession de jouets dangereux, d'armes (réelles ou imitées) sont interdits.

Les élèves respectent la sphère privée de leurs camarades et celle des enseignants (images, blogs, réalisation de travaux papier ou support informatique, réseaux sociaux ...).

Tout déplacement pendant les heures de classe se fait dans le calme. Les élèves sont tenus de donner leur identité et leur classe lorsqu'un adulte le leur demande.

Les élèves ont une tenue vestimentaire correcte. Ils ôtent leur couvre-chef (casquette, bonnet, ...) en classe et dans tous les lieux d'accueil du collège, réception et Direction compris. Ils respectent les règles d'hygiène et de propreté.

Tabac (y compris E-cigarettes), boissons alcoolisées, drogues et autres substances sont interdites.

2. Discipline

En cas d'infraction aux règles de la discipline, aux instructions de l'enseignant ou au présent règlement, l'élève est passible de sanctions disciplinaires conformément aux articles 120 à 126 de la LEO. Des périodes d'arrêts peuvent avoir lieu le mercredi après-midi ou le samedi matin en cas de récidive.

Lorsque les remontrances et les sanctions infligées par un membre du corps enseignant ou par la Direction restent sans effet, l'élève concerné est dénoncé aux institutions prévues par le Règlement d'application de la LEO (Préfet, DGEJ...).

D. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1. Fréquentation des cours

1.a En général

Les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année les cours et les activités prévus à leur programme.

La fréquentation des cours facultatifs et supplémentaires auxquels les élèves se sont inscrits est obligatoire. Les absences doivent être justifiées comme pour les autres cours.

Les sonneries marquent le début et la fin des cours. Les élèves sont ponctuels et ne peuvent quitter la classe que lorsque les maîtres les ont libérés.

Pendant les heures d'école, aucun élève ne quitte l'établissement sans y avoir été expressément autorisé (maîtres, secrétariat, Direction). Sans demande de congé préalable confirmée par la Direction, l'élève doit systématiquement annoncer son départ à la réception. L'élève ne pourra quitter l'établissement sans l'accord de ses parents, la responsabilité de l'enfant leur étant transférée durant cette période.

Conseil des délégués : l'Établissement Secondaire de Pully est doté d'un Conseil des Délégués, qui est composé d'un représentant ainsi que d'un remplaçant par classe, élus par leurs camarades. Le Conseil des Délégués participe à la vie de l'établissement, en organisant des événements et en proposant des projets, afin de promouvoir un bon climat scolaire et de développer le sentiment d'appartenance à l'établissement. Il est consulté lors de décisions importantes concernant la vie de l'école.

1.b Absence d'un maître

Si, pour une raison imprévue, une classe ou un groupe se trouve sans maître cinq minutes après le début du cours, les élèves restent sur place et délèguent deux d'entre eux pour avertir le secrétariat.

1.c Absence des élèves

Toute absence doit être signalée par les parents ou les personnes responsables **par courriel** (voire par téléphone) au secrétariat de l'établissement. Les maîtres concernés en sont informés.

Si l'absence se prolonge au-delà d'une semaine un certificat médical devra alors être remis au maître de classe ou adressé à la Direction. **Les absences non excusées/justifiées sont sanctionnées.**

Les tests manqués sont, sauf exception, effectués par les élèves à leur retour en classe, selon les instructions transmises par l'enseignant concerné.

1.d Congés

Toute demande de congé doit être adressée au Directeur, par écrit, par les parents ou les personnes responsables suffisamment à l'avance.

Sauf situation exceptionnelle, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les jours fériés et vacances scolaires.

1.e Dispenses

Toute demande de dispense ou d'allègement de cours est remise à la Direction, qui décide des mesures appropriées. Les parents sont ensuite informés des mesures prises.

2. Cours en salles spéciales

2.a Éducation physique

En sus du présent règlement, des règles spéciales sont applicables lors des cours d'éducation physique.

Dispense de courte durée : en cas de blessure légère, indisposition passagère, malaise, l'élève va présenter une excuse signée par ses parents au maître d'éducation physique. L'élève doit être présent dans la salle de gymnastique.

Dispense de longue durée : les dispenses de longue durée sont délivrées par le Directeur sur présentation d'un certificat médical et d'une lettre des parents. Elles sont transmises par le secrétariat aux maîtres concernés. La responsabilité de l'élève sera ainsi transférée aux parents durant cette période si l'élève quitte l'établissement pendant les périodes d'éducation physique. **Sans demande formelle, l'élève devra rester avec sa classe.**

Les élèves fréquentent les cours de sport avec des habits, chaussures y comprises, uniquement dédiés au sport (ils se changent). Les enseignants donnent en début d'année les informations quant à l'équipement exigé, la gestion des oubli et diverses recommandations pratiques.

2.b Cours particuliers

Pour les cours particuliers (TMA, TPP, TPS, ACT, etc..) les élèves portent une tenue vestimentaire respectant les règles de sécurité édictées par l'établissement en conformité avec les lois et règlements cantonaux et fédéraux.

3. Activités hors-cadre

Ces activités font partie intégrante de la vie de l'école. À ce titre elles sont soumises au présent règlement, ainsi qu'aux directives du Département.

4. Accès aux bâtiments scolaires

Les élèves sont autorisés à entrer dans les bâtiments dès l'ouverture des portes en adoptant un comportement calme et discipliné.

L'accès aux étages est interdit avant la première sonnerie. Les élèves ne restent pas dans les étages lorsqu'ils n'ont pas de cours.

5. Pauses

5.a Récréation

Récréation : tous les élèves descendent rapidement dans l'*atrium* et les préaux (voir plans). Ils n'ont pas le droit de les quitter sans autorisation. Les corridors ne sont pas des lieux de récréation.

Les élèves veillent également à la propreté de la zone de récréation et ramassent leurs déchets, à l'intérieur comme à l'extérieur.

6. Locaux – matériel

6.a Locaux – matériel

Les élèves prennent soin, entre autres, des locaux et du matériel scolaire. Ils gardent les salles de cours, les couloirs, ainsi que les sanitaires propres.

La consommation de nourriture et boissons est interdite dans les étages. L'eau est autorisée pendant les pauses.

Tout affichage est soumis à autorisation de la Direction. Des panneaux ou des vitrines sont à disposition.

Tout dégât commis ou constaté est immédiatement signalé. Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent intentionnellement, par négligence ou par inadvertance; ils peuvent notamment être sanctionnés.

Les objets trouvés sont remis au concierge auprès duquel ils peuvent être récupérés.

Les élèves sont responsables de leur matériel privé et scolaire. Pour éviter les vols, les élèves ne laissent aucune valeur (argent, objets précieux, etc.) dans les vestiaires (qui ne sont pas fermés à clés durant les leçons d'éducation physique) ou les salles de classes. Des casiers personnels sont à leur disposition.

6.b Trottinettes, vélos, planches à roulettes, etc.

Les vélos, vélomoteurs et engins à roulettes sont interdits dans les bâtiments.

Leur utilisation est interdite dans la cour durant le temps scolaire.

Les élèves rangent ces engins dans les lieux prévus à cet effet. La Direction décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vols.

Les trottinettes sont pliées et portées dès l'entrée dans le périmètre scolaire. En cas de non-respect de cette règle, les engins sont retenus par les enseignants ou la Direction. Un mot d'excuse sur le sujet peut être demandé à l'élève.

6.c Appareils électroniques (à l'exception des calculatrices)

Durant le temps scolaire, les appareils sont éteints et ne sont pas visibles.

En revanche leur utilisation est autorisée entre 12h00 et 12h55 à l'extérieur des bâtiments, dans l'*atrium* et au réfectoire.

En cas de non-respect, les appareils sont confisqués. Ils sont rendus à l'élève sur présentation, au Directeur, d'un mot des parents ou d'une personne responsable. (art.119 LEO).

Les élèves respectent strictement la sphère privée de leurs camarades et des enseignants, en particulier dans l'utilisation des réseaux sociaux et des technologies de l'information.

Dans le cadre scolaire, ils appliquent les règles de la ch@rte informatique de l'établissement.

E. DISPOSITIONS FINALES

L'entrée en vigueur du présent règlement interne a été fixée au 1^{er} août 2014. Il est reconduit tacitement pour chaque nouvelle année scolaire.

Au nom du Conseil de Direction

Pully, le 11 avril 2014

Signé

Sébastien Fague, Directeur

Vu et approuvé par le Directeur général,
le 20 mai 2014

Signé

Alain Bouquet, Directeur général